



LE SERCE, SIGNATAIRE DE LA CHARTE POUR L'INDUSTRIALISATION DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Sécurité, fiabilité et qualité : trois mots clés pour les entreprises d'installation électrique du SERCE

Mobilisé autour du développement du véhicule électrique, l'ensemble des acteurs de la filière a participé le 6 septembre à la table ronde sur le véhicule électrique et hybride, présidée par Éric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique.

Aux côtés des constructeurs automobiles et des équipementiers, le SERCE est intervenu pour présenter le point de vue des entreprises de génie électrique. En signant, aux côtés des industriels la « Charte pour l'industrialisation du véhicule électrique », le SERCE tient à souligner l'importance de proposer une solution de recharge de qualité installée par des professionnels qualifiés.



Pour Anne Valachs, Directeur général du SERCE « le développement du véhicule électrique repose sur un trépied, associant les constructeurs automobiles, les équipementiers et les installateurs électriciens garants de la sécurité des infrastructures de recharge.

En effet, les entreprises de notre profession disposent de compétences et de qualifications professionnelles spécifiques à ce marché ainsi que de collaborateurs possédant les habilitations électriques nécessaires.

Nos entreprises sont les partenaires naturels des collectivités locales et d'ERDF car elles interviennent quotidiennement sur le réseau de distribution électrique. Elles sont donc légitimes pour les accompagner dans l'élaboration des meilleures solutions en termes d'infrastructures de recharge y compris les plus complexes (pouvant intégrer des protocoles d'identification, de paiement, de communication avec le réseau...)

Le SERCE souhaite être un partenaire des autres composantes de la filière afin de réaliser des infrastructures de recharge de qualité, fiables et sécurisées et accompagner ainsi le message que le Gouvernement souhaite délivrer à l'opinion publique. »

Trois nouvelles qualifications, délivrées par le SERCE, concernant l'installation de bornes de recharge de véhicule électrique

La qualification permet d'assurer aux donneurs d'ordres, la légitimité professionnelle et la reconnaissance de la capacité technique d'une entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité défini. C'est pourquoi le SERCE délivre des qualifications à ses entreprises dans 17 domaines.

Pour répondre aux enjeux de compétences et de sécurité liés au développement du marché du véhicule électrique, la commission Qualification du SERCE a décidé de mettre en place trois nouvelles

qualifications : l'une concerne les installations chez les particuliers, les deux autres s'appliquent aux domaines tertiaire et public.

Attribuées pour une durée maximale de 4 ans, conformément à la norme Afnor X 50-091, ces qualifications garantissent le sérieux des compétences et les capacités techniques des entreprises.

Lire la charte des industriels en faveur des véhicules électriques et hybrides : <http://www.serce.fr/fr/news/communiques.html>



Contact presse :
C-Comme Vous
35, boulevard Lefebvre
75015 PARIS

Tél. : 01 45 31 20 83
Mob. : 06 19 56 70 09
csorbier@c-commevous.com
www.c-commevous.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Septembre 2011

Contact SERCE: Marielle Mourgues - Tél. : 01 47 20 69 45

www.serce.fr